

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt,

le 16 juillet à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'Animation du Vieux-Couvent à Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
9 JUILLET 2020

DATE d'AFFICHAGE
17 JUILLET 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 37

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC.

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bruno HUBERT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°87-2020 – FINANCES – REMISE GRACIEUSE ET REPORT DE LOYERS AVEC ETALEMENT AU TITRE DE
L'ANNEE 2020**

Le Président présente la proposition faite par le bureau communautaire lors de sa réunion du 2 juin 2020, pour réaliser une remise gracieuse ou un report avec étalement des loyers de certains locataires de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne impactés par la crise sanitaire.

Les locataires suivants seraient concernés par la proposition de remise gracieuse de loyers en 2020 :

- Association Culturelle et des Loisirs Cinéma La Couronne pour la location du bâtiment Cinéma à Nivillac : 6 mois de remise gracieuse (Avril, Mai Juin Juillet Août et Septembre 2020),
- Association Cinéma Jeanne d'Arc pour la location du bâtiment Cinéma à Muzillac : 6 mois de remise gracieuse (Avril, Mai Juin Juillet Août et Septembre 2020),
- Association Les Robins des Bennes pour la location d'un local à Ambon : 3 mois de remise gracieuse (Avril, Mai et Juin 2020),
- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (Les PEP 56) pour la location du bâtiment Base nautique à Arzal : 3 mois de remise gracieuse (Avril, Mai et Juin 2020),
- Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Muzillac pour la location d'une partie des locaux du Centre des Bruyères à Muzillac : 3 mois de remise gracieuse (Avril, Mai et Juin 2020),
- Association PLEBE GABELLA pour la location d'une partie des locaux du Centre des Bruyères à Muzillac : 3 mois de remise gracieuse (Avril, Mai et Juin 2020),

- SAS BESNIER pour la location du bâtiment Marinarzal à Arzal (~~Avril et mai 2020~~) pour cause de report de la vente de ce bâtiment fin mai dû au confinement (Crise sanitaire).

Le locataire suivant serait concerné par la proposition de report à 2021 de 3 mois de loyers (Avril, Mai et Juin 2020) avec étalement de son paiement sur 12 mois (par 12^{ième} de la somme due) :

- SARL VERBEIA INGREDIENTS ET PAI pour la location d'un bâtiment à usage économique à Saint-Dolay

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** les remises gracieuses de loyers pour 7 locataires telles que détaillées ci-dessus,
- **DECIDE** les reports de 3 mois de loyers à 2021 avec étalement de leur paiement sur les 12 mois de l'année pour 1 locataire tel que détaillé ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/07/2020
Le Président,

